

Annexe à la délibération n°2017/021 en date du 2 février 2017

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Séance du jeudi 2 février 2017

Premier rendez-vous de la préparation budgétaire, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité et donne le ton des décisions de l'Assemblée locale pour l'avenir. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du contexte national, notamment au travers des hypothèses retenues en projet de loi de finances de l'Etat pour 2017,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2017 de notre ville au vu de ce contexte.

I.LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

1. Le contexte national

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.). (14,5%).

2. La loi de finances 2017 de l'Etat (LF)

La baisse **de 3,1 milliards €** des prélèvements sur les recettes en 2017 découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards € prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 dont 11 milliards pour les collectivités locales).

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de **2,63 milliards €**, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques contre 3,67 milliards sur l'année 2016.

Impact de la baisse de la DGF de Ris-Orangis

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	5 923 747€	5 536 802€	4 696 155€	3 932 686€	3 55 336€
Evolution		-386 946€	-840 647€	-762 623€	-367 346€

Les mécanismes de péréquation horizontale pour le secteur communal et son impact sur le budget communal

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal et intercommunal assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisées vers les plus défavorisées. D'après les premières simulations sur l'exercice 2016, la Ville bénéficiera d'une dotation du FPIC estimée à 450 000€ identique au versement reçu en 2016.

Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population. Après une sortie du dispositif en 2014 et un retour depuis 2015, nous devrions bénéficier à nouveau de ce fonds en 2017 à la même hauteur soit 986 651€. Par contre si notre position au vu des critères d'éligibilité venait à nous faire sortir du dispositif alors la dotation serait assurée seulement à 50% soit 493 325€.

Pour la Dotation de solidarité urbaine, nous pourrons bénéficier de la même somme à savoir 634 000€.

La tension et les incertitudes croissantes pesant sur les finances locales nous contraignent à l'instar des années précédentes à poursuivre les efforts de gestion et d'amélioration des recettes afin de maintenir nos services publics locaux performants et permettre un niveau d'investissement satisfaisant. Ces efforts alliés à **un endettement maîtrisé** nous permettront de maintenir une situation financière saine.

C'est donc à partir d'une situation budgétaire saine mais qui nécessite néanmoins de rester vigilants que nous allons aborder la préparation du budget 2017.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Le projet de budget 2017

- Le choix du maintien d'un service public fort dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux, culturels, sportifs, jeunesse et associatifs,
- La poursuite de notre politique d'investissement pour servir ces politiques publiques telle que prévue dans notre mandat.

1. Le choix du renforcement de nos actions dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux et éducatifs

La crise économique produit des situations d'urgence auxquelles la Municipalité se doit de répondre alors même que nos recettes sont conjoncturellement amoindries. La gestion financière de la Ville permet des réponses concrètes, immédiates et solidaires malgré les contraintes externes.

Nous maintiendrons nos politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion à travers les nombreuses actions reconnues de Ris-emploi en direction des chercheurs d'emploi. De même, les actions en faveur du commerce de proximité et du développement économique en lien avec les TPE et PME sont des axes prioritaires qu'il faut renforcer afin de favoriser la création d'emplois sur la ville pour nos habitants et répondre aux besoins des commerçants et des entrepreneurs locaux pour leur développement.

La politique de la Ville à travers le contrat de ville intercommunal signé avec l'Etat et les partenaires institutionnels nous permet de décliner différentes actions en faveur des quartiers prioritaires pour améliorer le quotidien de ses habitants.

*La politique **sociale** en faveur des plus défavorisés sera maintenue à un haut niveau notamment au travers de notre CCAS qui décline de nombreuses actions et dont le budget sera renforcé par la subvention que verse annuellement la ville.*

*La politique de la **santé** sera développée aussi dans le cadre notamment de l'atelier santé ville et la déclinaison de nombreuses actions en faveur de la santé de nos concitoyens dont l'appui au secteur privé pour le développement de l'offre médicale sur notre Ville.*

*Les actions de la **vie des quartiers** seront poursuivies pour permettre différentes actions d'animations de nos 10 comités de quartier dont le dynamisme ne faiblit pas.*

*Les actions en faveur de nos **retraités** sont constamment revisitées pour répondre aux problématiques constatées dans les domaines de l'aide à la vie quotidienne, de l'accompagnement individualisé pour le maintien à domicile des plus vulnérables, ou encore pour l'offre d'activités en faveur du lien social et du bien-vieillir.*

Les questions relatives à l'Habitat continueront à être traitées avec la Communauté d'agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui vise à développer de nouvelles dynamiques destinées à répondre aux besoins de la population du territoire.

La sécurité de nos concitoyens reste au cœur de nos préoccupations. Le renforcement de notre police municipale est effectif avec l'armement des agents ainsi que la mise en place de nouveaux moyens (brigade canine, vidéoprotection de haute qualité, hausse du nombre de patrouilles motorisées et piétonnes, formation continue des agents) pour améliorer régulièrement leurs interventions et répondre à la demande de nos concitoyens tout en préservant et en privilégiant la proximité avec ces derniers.

La prévention sera un marqueur fort avec une montée en compétences des services jeunesse et médiation afin de limiter les nuisances et incivilités, source de tension dans le quotidien de nos concitoyens et dégradant la cohésion sociale.

De même, **l'éducation** reste la priorité de l'action municipale. A l'heure où les inégalités sociales s'accroissent et où les performances scolaires des jeunes français sont pointées du doigt par le résultat d'enquêtes internationales, la ville de Ris-Orangis, précédant en cela certaines des recommandations adressées récemment par l'UNICEF au futur Président de la République française :

- Continue d'investir fortement dans le secteur de la petite enfance, en créant de nouvelles places de crèches (Multi-Accueil Menthe & Grenadine) et en participant à la professionnalisation des assistantes maternelles (déménagement du RAM),
- Accentue son offre d'accès aux savoirs et aux loisirs des enfants et des jeunes, en les associant (Conseil Municipal des Enfants, Service Jeunesse, futur Club 11-14 ans...) à la définition de leurs besoins,
- Maintient son haut niveau d'investissement dans le secteur Education, notamment afin de garantir aux enfants et aux enseignants les ressources matérielles leur permettant de travailler dans un environnement propice aux apprentissages,
- Soutient activement la fonction parentale, au travers des dispositifs que sont la Réussite éducative, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Parenthèse » mais aussi au travers des actions menées au sein des crèches (café parents) ou des accueils de loisirs,
- Renforce son offre de soutien scolaire (études surveillées, Clubs « coup de pouce » en CP, Clubs B.A BA en grande section de maternelle,...).

On peut citer aussi la poursuite du plan numérique à l'école permettant aux enseignants de développer la pédagogie sur des supports numériques. Cet effort sera maintenu tout en continuant les autres actions pour l'école sur les nouvelles activités périscolaires (NAP) gratuites et facultatives, les activités périscolaires nombreuses et qualitatives, la gratuité des fournitures scolaires etc.

Alors que la plupart des collectivités baissent leurs **subventions aux associations**, nous maintiendrons notre soutien financier et matériel aux associations qui manifestent leurs besoins. Le tissu associatif est très riche sur la ville et participe à la cohésion sociale et au bien vivre-ensemble.

2. Les lignes directrices du projet de budget pour 2017

Pour maintenir et conforter nos politiques publiques envers les rissoises et les rissois, il est primordial de maintenir le cap sur la rationalisation et donc la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement tout en améliorant nos recettes de fonctionnement.

L'effort se maintiendra donc sur nos dépenses de personnel malgré les réformes importantes qui entrent en vigueur à partir de 2017 et qui impacteront la masse salariale par une hausse. De même, la hausse annoncée du point d'indice et du SMIC font partie des facteurs exogènes venant impacter ce budget. Pour autant nous maintiendrons une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité. La modernisation permanente du service public local à travers notamment la dématérialisation, la formation continue des agents, l'intégration de nouveaux moyens technologiques et mécaniques permet de limiter la hausse des dépenses de personnel. De même le rajeunissement d'une partie du personnel communal au vu des départs en retraite améliore aussi le coût de nos dépenses.

Nous poursuivrons aussi les projets de mutualisation avec notre agglomération facteur d'économie d'échelles à terme.

Ces mutualisations permettront au fur et à mesure de leur mise en œuvre de réduire nos coûts de fonctionnement tout en gardant un service public de qualité.

EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION

Exercice	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016*	Evolution 2015/2016
Charges à caractère général	7 368 540	7 622 365	7 210 434	7 518 000	4,3%
Charges de Personnel	21 787 625	22 522 185	22 576 143	22 900 000	1,4%
Subventions aux associations et CCAS	2 343 150	2 618 505	2 541 121	2 683 311	5,6%
frais financier de la dette	992 665	898 421	884 756	840 725	-5,0%
Total des dépenses réelles	32 491 981	33 661 476	33 212 454	33 942 036	2,2%
	<i>CA 2016 projection</i>				

L'exécution des dépenses de gestion de l'exercice 2016 par rapport au CA 2015 montre une hausse de 2,2% malgré nos efforts de gestion avec un effort particulier sur les dépenses de personnel. Celles-ci ont été contenues à un niveau faible d'augmentation de 1,4% bien en dessous de la moyenne des autres collectivités locales autour de 2%. Pour autant, en 2017, nous subirons des augmentations sur ce chapitre suite à des décisions nationales ou liées au statut de la fonction publique :

- Les incidences liées au « glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issus du déroulement de carrière,

- A compter du 1^{er} janvier 2016, le montant brut du SMIC horaire augmentant de 0,6% pour s'établir à 9,67 euros (au lieu de 9,61 euros au 1^{er} janvier 2015) soit 1 466,62 euros mensuels (au lieu de 1 457,52 euros),
- La valeur du point d'indice, servant à calculer la rémunération de base des fonctionnaires passe de 4,6302 euros bruts à 4,6581 euros bruts. La hausse du point d'indice a un impact sur les heures supplémentaires calculées sur la base du traitement brut et certaines primes indexées sur la valeur du point d'indice. La hausse du point d'indice entraîne une dépense supplémentaire de 90 000 € en 2016 et de 101 365 € en 2017.
- Le PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) est une disposition statutaire amorcée en 2016 avec les catégories B et A Filière médicosociale. Le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 porte sur la mise en œuvre de la mesure dite « Transfert Primes/Points ». Il s'agit de la transformation d'une partie du montant des primes versées aux agents en points d'indice. En 2016, le montant du PPCR à prendre en compte sur la réalisation du budget 2016 est de 12 400 €. En 2017, le PPCR concernant toutes les filières représentera une dépense supplémentaire de 163 867 €.

Le temps de travail des agents est effectué sur 35 heures ou annualisé suivant le fonctionnement des services, sachant que les horaires des services sont organisés de façon à permettre un accueil large du public (ouverture de l'état civil y compris le samedi, nocturne le jeudi soir, large amplitude des horaires des équipements de petite enfance).

Les effectifs sont stables et les départs en retraite sont remplacés dans un certain nombre de cas par de jeunes agents dont le coût salarial en début de carrière est plus faible que le coût salarial d'un agent en fin de carrière. Rappelons aussi que depuis 3 ans, ce sont environ 17 agents qui occupent un emploi d'avenir afin d'être formés pour remplacer certains agents partants en retraite.

La rémunération des agents se compose du traitement basé sur un indice auquel s'ajoute le supplément familial de traitement en cas de charges de familles, l'indemnité de résidence et le régime indemnitaire.

Pour l'aspect indemnitaire, au terme d'un long travail de préparation et de consultation, la Municipalité s'est doté d'un outil de gestion du personnel visant à coordonner les postes, les responsabilités réellement exercées par l'encadrement ou les gestionnaires et le régime indemnitaire. Une analyse fine de l'activité et des missions réalisées par fonction a ainsi permis une cotation des postes de travail. Le dispositif repose sur la reconnaissance des fonctions assurées et sur la prise en compte des niveaux de responsabilités liés à chaque poste avec des critères de référence clairs (encadrement d'équipe, fonction de pilotage, de conseil, d'expertise, de gestion de dossiers...) tout en étant attentif aux raisons pour lesquelles des métiers similaires sont classées dans des niveaux différents.

Figurent en fin de rapport les éléments concernant les effectifs, la pyramide des âges et la répartition femmes-hommes dans la collectivité.

Pour l'exercice 2017, nous procédons à un examen attentif de chaque dépense. La pertinence des moyens mobilisés pour répondre aux priorités sera de rigueur. Ainsi sur l'exercice 2017, l'objectif est de limiter la hausse des dépenses de gestion entre le BP 2016 et le BP 2017 tout en essayant d'absorber la hausse incompressible de la masse salariale liée à des facteurs exogènes.

La rationalisation de nos dépenses de gestion permet de maintenir un autofinancement raisonnable tout en mobilisant tous les financements possibles auprès de nos partenaires (Etat, Collectivités locales, CAF, etc.) pour maintenir un niveau d'investissement exceptionnel depuis le début de ce mandat.

3. Le maintien d'un niveau d'investissement important pour préparer l'avenir de notre Ville

Le choix de maintenir les investissements sur ce mandat à un niveau inégalé pour préparer une ville aux défis environnementaux, numériques et à l'évolution de notre société est un formidable défi au vu du contexte économique actuel. Rappelons que ces investissements se feront en cohérence avec nos engagements à savoir :

- Aucune hausse des taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Politique d'endettement maîtrisée,
- Maintien dans la mesure du possible d'un autofinancement pour répondre aux besoins d'investissement.

Le budget d'investissement sera de l'ordre de **10,5 M€** sur les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette.

Les principales dépenses d'investissement qui interviendront sur 2017 sont les suivantes :

- Le remboursement du capital de la dette sera de 3,46M€ (hausse des remboursements au vu des emprunts des dernières années du fait de la hausse historique des investissements supérieurs à 10 M€/an)
- Les dépenses d'équipement (travaux, opérations, acquisitions) sont de l'ordre de 7M€. On retrouve dans ces dépenses les principales opérations à savoir :
 - Construction du RAM pour 1,15M€
 - Fin de la réhabilitation de la rue de Fromont pour 515 000€
 - Réhabilitation de la Halle Freyssinet pour 710 000€
 - Création de terrains synthétiques sur Gagnieux pour 968 000€
 - Premier phasage de la fibre optique en réseau interne pour les équipements municipaux pour 350 000€
 - Travaux du secteur scolaire valorisés à hauteur de 500 000€
 - Réhabilitation de la Halle Jeunesse et du gymnase Moulin à vent pour 650 000€
 - Réhabilitation du centre de loisirs Champrosay suite aux inondations pour 350 000€

Afin de poursuivre la démarche de renouvellement urbain du Plateau, notamment dans le cadre du financement par l'ANRU 2, une étude urbaine, co-pilotée par la Ville et l'Agglomération, présentera avant la fin du premier semestre un schéma d'aménagement sur le secteur du Moulin à Vent répondant aux enjeux suivants :

- Désenclaver le quartier en créant de nouveaux axes de circulation pour permettre la connexion entre le secteur du centre commercial et le secteur du marché d'approvisionnement,
- Assurer une réhabilitation lourde du centre commercial, dans une perspective de repositionnement à l'interface du quartier du Plateau et du reste de la ville, pour mettre un terme à son enclavement fonctionnel et conforter son rayonnement communal,
- Requalifier l'ensemble de l'espace public afin d'accroître la lisibilité des parcours marchands, de l'offre en stationnement, des modalités d'accessibilité, etc.

La requalification du secteur du Moulin à vent en un véritable « cœur de ville » s'appuie également sur la servitude positive créée par le projet Tzen4 qui va renforcer l'accessibilité du site et de la commune à l'échelle du sud francilien, et contribuer à la revalorisation du centre commercial en lien avec le marché d'approvisionnement.

Ces chantiers majeurs seront complétés par des investissements pour le renouvellement du patrimoine (écoles, voiries, équipements sportifs, bâtiments communaux, investissements informatiques, matériels des services etc.).

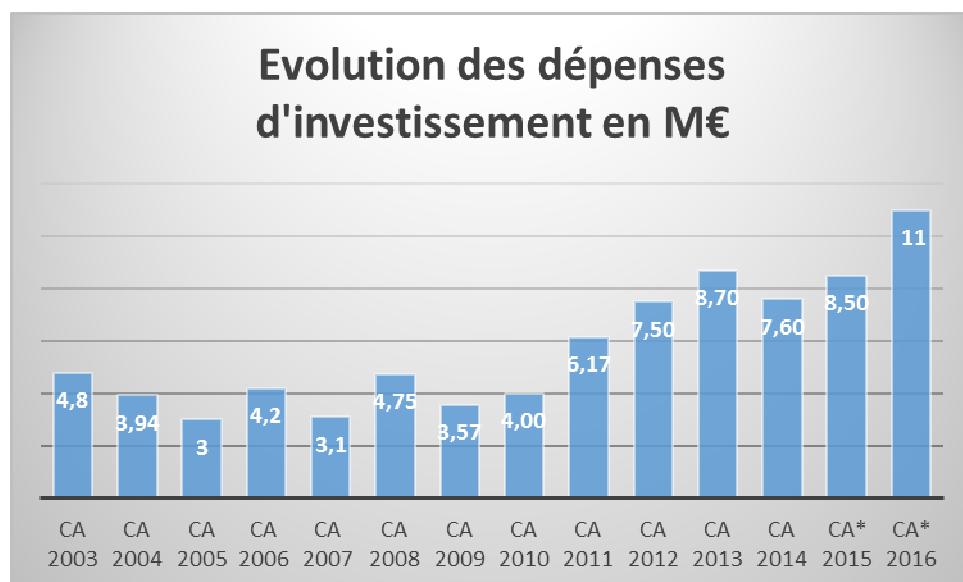
L'ensemble des projets d'investissement sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget au mois de janvier 2017. La prudence ne doit pas empêcher l'ambition pour notre ville.

4. La maîtrise de l'emprunt

Cette politique forte d'investissement se fera tout en respectant notre choix d'un endettement maîtrisé et limité. Grâce à notre politique de désendettement continu ces dernières années, nous avons pu bénéficier de marges de manœuvre nous permettant d'emprunter sans dégradation de nos ratios financiers. C'est autant d'autofinancement dégagé pour l'investissement. Cette politique active de la dette permet aussi d'amortir en partie, la perte des dotations de l'Etat.

DETTES	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA* 2015	CA* 2016
*Encours au 31/12 en M€	45,47	37,74	36,32	35,45	34,87	34,4	33,89	31,79	31,2	30,9	30,7	32,8	33,61	35,29
Remboursement du capital en M€	3,86	2,06	2,4	2,39	2,44	2,38	2,46	2,15	2,08	2,08	2,23	2,58	2,79	3,4
Emprunt nouveau en M€	3	1,83	1,5	1,6	1,6	1,9	1	1	1,5	1,8	1,7	5	3,5	4,9
Solde en M€	-0,86	-0,23	-0,9	-0,79	-0,94	-0,48	-1,46	-1,15	-0,58	-0,28	-0,53	2,42	0,71	1,5
Frais financier en M€	2,13	1,16	1,58	1,49	1,78	1,66	1,25	1,09	1,11	1	0,99	0,89	0,88	0,8
Dépenses d'investissement	4,8	3,94	3	4,2	3,1	4,75	3,57	4,00	6,17	7,50	8,70	7,60	8,50	11,00
Taux de financement par l'emprunt	63%	46%	50%	38%	52%	40%	28%	25%	24%	24%	20%	66%	41%	45%

*CA 2016 anticipé

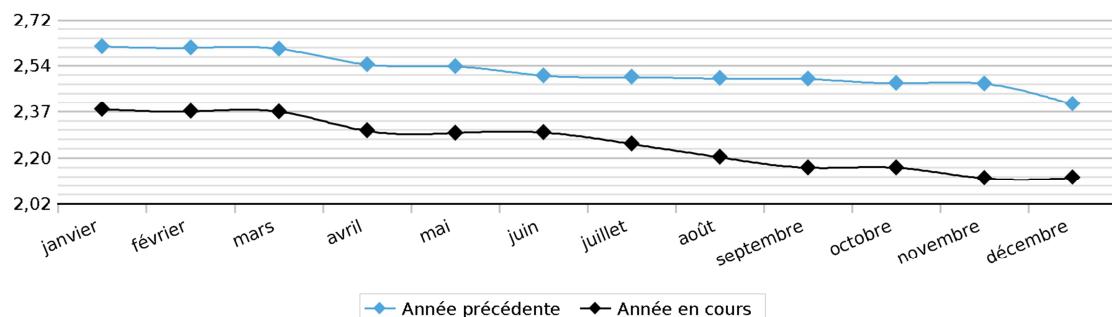


EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTES EN M€



Le taux moyen de notre dette ressort à **2,08% contre 2,38% en 2015**. Ce taux est inférieur au taux moyen des collectivités de même strate qui s'établit à 3,19%.

Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)



Notre désendettement a été continu pendant 11 années et même si depuis 2014 notre endettement est reparti légèrement à la hausse pour financer le niveau exceptionnel d'investissement comme nous l'avions prévu pour les premières années de ce mandat, notre encours de dette reste maîtrisé et la gestion de notre dette s'améliore aussi bien au niveau de notre taux moyen que de la durée résiduelle en baisse constante (**9,8 ans contre 13,7 ans pour la moyenne des collectivités locales de même strate**). Le recours à l'emprunt est d'autant plus intéressant que le coût de l'argent atteint des niveaux exceptionnellement bas. Avec des taux d'intérêt à taux fixe inférieurs à 1,2% le financement d'une partie de l'investissement public par la dette pour la transition énergétique, les équipements publics, le numérique etc., permet de préparer notre commune à un avenir serein tout en maîtrisant l'impact de cet endettement sur les générations futures.

Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants). :

- Son taux moyen s'élève à **2,08 % contre 3,19%** pour la moyenne des communes de la même strate soit une économie annuelle en frais financier de l'ordre de 215 000€/an
- Sa durée résiduelle moyenne est de **9,8 ans contre 13,7 ans** pour la moyenne des communes de la même strate.

La répartition de la dette est de :

- **58 % en taux fixe**
- **42 % en taux variable**

Au vu des prévisions de dépenses d'équipement pour 2016 de l'ordre de 7M€, nous prévoyons d'emprunter 3,5M€ pour financer ces nouvelles dépenses soit un financement par l'emprunt de 50% conforme à nos engagements et 1,6M€ par de l'autofinancement (soit 23%), le reste du financement sera assuré par des recettes propres et des subventions de nos partenaires. En comparaison de ce nouvel emprunt, nous rembourserons 3,43M€ de capital de dettes ce qui signifie une quasi-stagnation de notre encours de dettes malgré un investissement nouveau de 7 M€. Nous pouvons donc afficher un endettement maîtrisé pour l'exercice 2017 malgré le niveau d'investissement important.

5. La stabilisation de la fiscalité des ménages

La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. **Ainsi nos taux communaux sur la taxe foncière et la taxe d'habitation resteront inchangés depuis 2010.**

Pour information le Parlement a revalorisé les bases de 0,4% contre +1% en 2016, et nous estimons la variation physique des bases à +0,9%.

Telles sont les orientations budgétaires pour le budget 2017.

Effectif par Catégorie (Oct 2016)
Agents concernés : titulaires, NT,
Emploi avenir, CAE, Ass mat.

Catégorie	2015	2016
Catégorie A	21	25
Catégorie B	54	54
Catégorie C	512	510
Total général	587	589

**Répartition Femmes/Hommes
dans la collectivité
AGENTS DE DROIT PUBLIC**

	2016
FEMME	412
HOMME	177
Total général	589



69,95%



30,05%

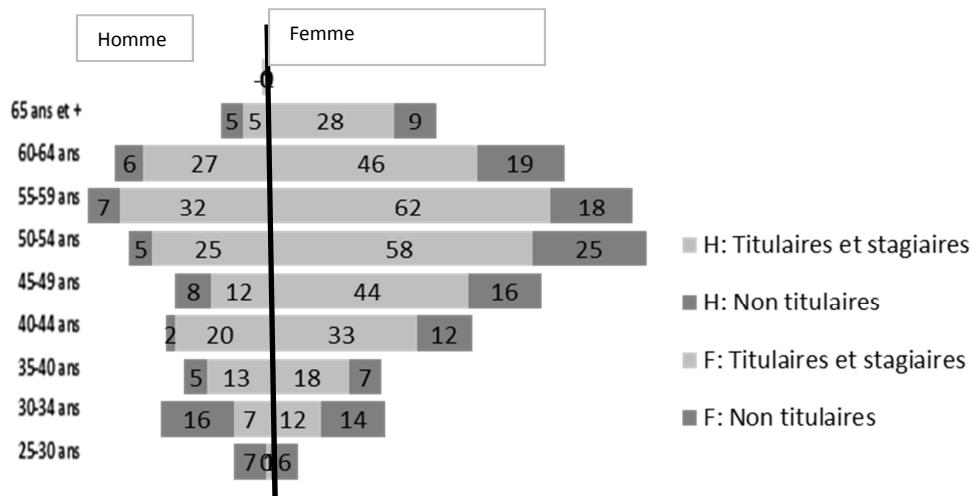


38,10%



61,90%

Pyramide des Ages



La tranche d'âge la plus représentée est celle des 50/59, suivie par celle des 40/49.

La part des agents âgés de plus de 60 ans s'explique par le recul de l'âge légal de départ à la retraite.